

Sécurisation des carrefours du Creux et de la Lye :

Les avants-projets ont été présentés. Des plateaux surélevés seront aménagés à ces deux carrefours. Cet aménagement prévoit un rétrécissement de la voirie d'un mètre avec, de part et d'autre, deux espaces mixtes piétons-cycles. Cette première ébauche, comme l'a souligné le maire, a fait l'objet de remarques de la part de la commission. Cette dernière a souhaité que des places de stationnement soient conservées devant les commerces et que l'intégration dans le paysage de l'emplacement laissé libre par la démolition de la maison Bérardan soit pris en compte. Après une étude plus approfondie, ces projets seront présentés aux commerçants et riverains concernés. A signaler également que le syndicat des eaux envisage le remplacement des conduites d'eau potable sur ces deux portions de route et que des fourreaux seront posés par ERDF pour le passage des différents réseaux.

Les coûts estimés s'élèveraient à 186 487 € HT pour le carrefour du Creux et à 90 463 € HT pour celui de la Lye. Les travaux ne commenceraient pas avant le printemps 2015.

Aménagement du carrefour de la rue du Paget :

La commission s'est interrogée. Doit-on supprimer le rond point et donner la priorité permanente à la rue du Paget, une solution qui engendrerait un moindre coût, ou aménager à la place un plateau surélevé ? Un débat a suivi au terme duquel il a été décidé que la discussion devra être poursuivie et approfondie. Le maire, pour sa part, a précisé qu'il n'était pas favorable à la multiplication des passages surélevés sur les voiries communales.

Réseau d'eaux pluviales de la rue du Pré de l'Etang

La commission a également planché sur les améliorations à apporter au réseau d'eaux pluviales sur ce secteur afin de solutionner les problèmes d'inondation lors de gros orages. Après un exposé très précis sur la situation actuelle, le premier adjoint a proposé d'augmenter les sections des tuyaux pour accélérer le passage des eaux. S'agissant d'un fossé gros porteur, ces travaux pourraient être subventionnés en partie par la communauté de communes.

Stationnement sur le site mairie-école :

Là encore, ce projet a fait l'objet de nombreuses interrogations, parmi lesquelles : faut-il rajouter du bitume ? réutiliser les six places de stationnement condamnées devant l'entrée principale de l'école ou, en attendant un plan d'ensemble de la zone englobant le gymnase et une éventuelle extension à destination du centre de loisirs, matérialiser les nouvelles places de stationnement disponibles sur la voie d'accès au gymnase ? Toutes ces questions seront étudiées en collaboration avec la commission scolaire.

Schéma d'assainissement

Le conseil municipal a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain concernant le projet de schéma d'assainissement qui va être lancé afin de procéder à un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et des rejets dans le récepteur. Un travail de longue haleine mais indispensable compte tenu du vieillissement des installations et de l'évolution de la population.

Stationnement le long de la RD933 :

Le maire signale qu'il a été saisi de réclamations de la part de riverains de la RD 933 sur le manque de

visibilité des voitures qui sortent des rues du village occasionné par le stationnement des véhicules le long de la route allant de la Madeleine au Creux. Il rappelle que le règlement du Plu prévoit deux places à l'intérieur de chaque propriété.

Le conseil décide qu'une information serait faite auprès des habitants situés en bordure de la RD933, leur demandant d'éviter de stationner le long de cette voie.

Information communauté de communes : accueil des gens du voyage :

Après avoir rappelé que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de l'Ain à l'échelle du Val de Saône Nord a désigné la communauté de communes du pays de Bâgé pour la réalisation d'une aire d'accueil permanente ainsi que l'aménagement d'un terrain de grands passages, le maire a fait part d'une réunion organisée le 25 juin dernier à l'initiative du préfet de l'Ain. Lors de cette réunion, il a été convenu qu'en ce qui concerne l'aire d'accueil permanente, la Communauté de Communes pourrait établir une convention avec l'agglomération mâconnaise afin d'utiliser celle déjà existante à Mâcon.

Concernant l'aire de grand passage, une proposition d'aménagement a été formulée en tenant compte des lieux où les gens du voyage s'installent déjà, sur un terrain de plus de huit hectares, en prairie le long du canal, situé sur la commune de Replonges, un emplacement choisi en raison de la proximité des réseaux (eau, électricité...). Cet aménagement et les coûts de fonctionnement seraient à la charge des trois communautés de communes concernées.